

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**



SARL au capital de 10 000 € inscrite
sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC de Hauts-de-France

999, avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul
Tel : 03.20.82.10.94
contact@septentrionaudit.fr
www.septentrionaudit.fr

Centre Social YATOUKI

25 Place de Général de Gaulle

59560 COMINES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Aux adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Centre social YATOUKI** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé au paragraphe « Règles et méthodes comptables applicables » de l'annexe qui indique que les comptes 2020 ont été établis selon les normes définies par le nouveau règlement de l'ANC - Autorité des Normes Comptables - 2018-06.

IV. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations comptables retenues, la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices en ce qui concerne les subventions, les adhésions, les participations et la conformité de la présentation des comptes au nouveau règlement ANC 2018-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

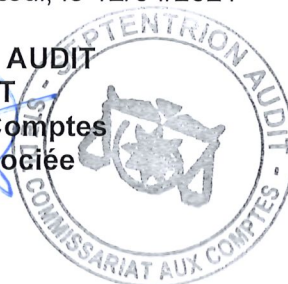
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marcq-en-Barœul, le 12/04/2021

SEPTENTRION AUDIT
I.DUPONT
Commissaire aux Comptes
Gérante Associée



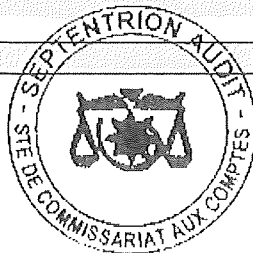
BILAN

Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			31.12.2019
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES				
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	537 029.70	182 966.91	354 062.79	366 393.06
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	422 676.56	86 655.26	336 021.30	340 769.36
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	14 588.02	9 538.39	5 049.63	7 022.57
AUTRES	99 765.12	86 773.26	12 991.86	18 601.13
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 146.00		1 146.00	1 146.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	1 146.00		1 146.00	1 146.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	538 175.70	182 966.91	355 208.79	367 539.06
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	67 109.86		67 109.86	78 986.96
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	66 679.86		66 679.86	78 021.26
AUTRES	430.00		430.00	965.70
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	261 665.90		261 665.90	163 083.46
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 966.40		2 966.40	3 775.17
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	331 742.16		331 742.16	245 845.59
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	869 917.86	182 966.91	686 950.95	613 384.65



BILAN

Passif	31/12/2020 Montant	31.12.2019 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	1 219.59	1 219.59
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	352 803.35	352 803.35
REPORT A NOUVEAU	26 077.28	24 827.80
RESULTAT DE L'EXERCICE	52 135.72	1 249.48
TOTAL FONDS PROPRES (1)	432 235.94	380 100.22
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	150 583.47	154 507.15
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	150 583.47	154 507.15
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	582 819.41	534 607.37
PROVISIONS POUR RISQUES	17 866.47	10 487.56
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	17 866.47	10 487.56
FONDS DEBIES (4)	11 138.33	
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS	9 600.00	12 800.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	15 575.29	16 308.19
DETTE FISCALES ET SOCIALES	47 478.94	34 028.67
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	69.06	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 403.45	5 152.86
TOTAL DETTES (5)	75 126.74	68 289.72
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	686 950.95	613 384.65



COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	86 563.38		108 248.33
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 714.72		7 200.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	249 305.62		264 581.56
CHARGES SOCIALES	65 667.43		78 283.71
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		31 043.13	27 476.62
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	23 664.22		22 536.83
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	7 378.91		4 939.79
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	4.92		336.94
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		439 299.20	486 127.16
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSON VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	785.40		1 358.85
SUR OPERATION EN CAPITAL	1 206.22		
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		1 991.62	1 358.85
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)	11 138.33		
PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		452 429.15	487 486.01
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		52 135.72	1 249.48
TOTAL GENERAL		504 564.87	488 735.49



COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	214 466.01		217 292.21
SOUS-TOTAL A		214 466.01	217 292.21
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	252 416.46		236 340.69
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	12 918.79		10 119.74
COLLECTES	0.30		1.00
COTISATIONS	2 321.40		3 455.00
AUTRES PRODUITS	29.68		4.86
SOUS-TOTAL B		267 686.63	249 921.29
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		482 152.64	467 213.50
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	21.41		22.63
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSIION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		21.41	22.63
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	13 844.77		4 271.98
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	8 546.05		10 810.96
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		22 390.82	15 082.94
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			6 416.42
TOTAL DES PRODUITS		504 564.87	488 735.49
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
TOTAL GENERAL		504 564.87	488 735.49



COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
861	Mise à disposition gratuite de biens		871	Prestations en nature	
861000	CONTRIBUTIONS SUPPLETIVES	4 286.00	871000	CONTRIBUTIONS SUPPLETIVES	4 286.00
	TOTAL (861)	4 286.00		TOTAL (871)	4 286.00
864	Personnel bénévole		875	Dons en nature	
864000	BENEVOLES	61 429.00	875000	BENEVOLES	61 429.00
	TOTAL (864)	61 429.00		TOTAL (875)	61 429.00
	Total charges contributions volontaires	65 715.00		Total produits contributions volontaires	65 715.00



ANNEXE au 31/12/2020

Présentation de l'association

Description de l'objet social :

Centre Social YATOUKI, association à durée illimitée régie par la loi du 01/07/1901 reconnue d'utilité publique (JO du 18/06/1963)

L'association se donne pour mission :

De promouvoir la vie associative et de favoriser l'expression de la participation diverse des habitants sans discrimination, en respectant les principes de pluralisme, de neutralité et de libre choix des usagers.

De promouvoir ou de soutenir des interventions sociales, concertées et novatrices, en répondant à des problèmes ponctuels ou particuliers intégrés dans un travail social global.

De faire du centre social un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle.

De faciliter aux personnes et familles, aux groupes le développement de leur identité, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels.

Evénements intervenus au cours de l'exercice et jusqu'à la date d'approbation des comptes

En raison de l'épidémie de Covid19 et du confinement imposé par l'Etat à compter du 17 mars 2020, les centres sociaux se sont vus dans l'obligation d'adapter le temps de travail de leurs salariés, de recourir à l'activité partielle, de fermer puis de restreindre l'accueil du public pour les activités de loisirs, de halte-garderie et ateliers adultes.

Règles et méthodes comptables applicables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis selon les normes définies par le règlement ANC 2018-06 du 05/12/2018 homologué par arrêté du 30/12/2018.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Informations sur l'actif du bilan

Actif incorporel/ corporel et financier

		2019	+	-	2020
213000	Immeuble travaux	43 005,24			43 005,24
213010	HG	184 167,41	2 646,97		186 814,38
213020	LC	7 515,00			7 515,00
213030	PMR	110 957,68			110 957,68
213040	CS	65 343,08	4 707,98		70 051,06
213100	Immeuble	3 103,20	1 230,00	0,00	4 333,20
215000	Matériel activité	13 497,02	1 091,00	0,00	14 588,02
218100	agencement	68 938,82		0,00	68 938,82
218300	bureau	17 370,97	1 658,00	0,00	19 028,97
218400	meublier	11 797,33	0,00	0,00	11 797,33
218800	divers	0,00		0,00	0,00
275000	Dépôt et cautionnement	1 146,00			1 146,00
		526 841,75	11 333,95	0,00	538 175,70

		2019	+	-	2020
281300	Immeuble travaux	43 005,24			43 005,24
281301	HG	15 347,30	6 289,49		21 636,79
281302	LC	626,26	250,50		876,76
281303	PMR	9 246,46	3 698,59		12 945,05
281304	CS	5 095,99	2 712,83		7 808,82
281310	Immeuble	1,00	381,60	0,00	382,60
281500	Matériel activité	6 474,45	3 063,94	0,00	9 538,39
281810	agencement	63 577,10	2 009,30	0,00	65 586,40
281830	bureau	11 088,55	3 554,22	0,00	14 642,77
281840	meublier	4 840,34	1 703,75	0,00	6 544,09
281880	divers	0,00	0,00	0,00	0,00
		159 302,69	23 664,22	0,00	182 966,91



Etat des créances

	Montant brut	Echéance à moins d'1 an	Echéance à plus d'1 an
Subvention à recevoir CAF	53 089	53 089	
Subvention à recevoir Ville	11 510	11 510	
Participations à recevoir	1 918	1 918	
Uniformation	0	0	
Divers	162	162	
	66 680	66 680	0

Dont prêts accordés en cours d'exercice : néant

Dont prêts récupérés en cours d'exercice : néant

Produits à recevoir : 0 €

Charges constatées d'avance : 2 966 €

Assurance décennale MAIF 2018-2023 : 2 966€



Informations sur le passif du bilan

Fonds propres

Libellés	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	1 220				1 220
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves	352 803				352 803
Report à nouveau	24 828	1 249			26 077
Résultat	1 249		52 136	1 249	52 136
Fonds Propres	380 100	1 249	52 136	1 249	432 236
Fonds propres consommables	0				0
Subventions d'investissement	168 792		4 622	0	173 414
Amort subventions investissement	-14 285		-8 546		-22 831
Fonds associatifs	534 607	1 249	48 212	1 249	582 819

Fonds dédiés

Année	Ressources	Montant des fonds affectés	Fonds à dégager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser (compte 689)	Fonds restants à engager
			A	B	C	D
						D=A-B+C
2020	depart-parentalité	9 000			4 500	4 500
2020	depart-jardin	1 500			1 500	1 500
2020	divers-indust cominoise	5 138			5 138	5 138
Total		15 638	0	0	11 138	11 138

Etat des provisions

Libellés	Provisions début exercice	Dotations	Reprises	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				0
Provisions pour risques				0
Provisions pour charges	10 488	7 378		17 866
Total	10 488	7 378	0	17 866

Une provision pour départ en retraite estimée à la somme de 17 866€ ce qui a généré une dotation complémentaire de 7 378 € sur l'exercice.

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à - 1 ans	Echéances à + 1 an	Échéances à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès étab crédits	9 600	3 200	6 400	
Fournisseurs	15 575	15 575		
Dettes fiscales et sociales	47 479	47 479		
Autres Dettes	69	69		
	72 723	66 323	6 400	0

Dont emprunts souscrits en cours d'exercice : néant

Dont emprunts remboursés en cours d'exercice : 3 200 € prêt CAF

Charges à payer : 27 842 €

dont :

Dettes congés payés : 12 360 €

Charges sociales congés payés : 4 261 €

Formation : 4 461 €

Factures non parvenues : 6 760 €

Produits constatés d'avance : 2 403 €

dont :

CLAS CAF : 2 394 €

Usagers : 9 €



Informations sur les subventions / financeurs

	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissements
Union européenne		
Etat	3 571	
Région	2 282	
Département	67 977	
CAF	261 542	4 622
Ville	95 952	
Total	431 324	4 622

Produits exceptionnels

L'exercice 2020 enregistre des produits exceptionnels sur exercice antérieur à hauteur de 13.8K€, dont 9.6K€ relatifs au bonus mixité sociale / handicap CAF de 2019. A la date d'arrêté des comptes 2019, la CAF n'avait pas fourni les éléments de calcul permettant de valoriser ce nouveau dispositif.

Contributions volontaires en nature

3 284 € locaux municipaux mis à disposition par la ville

1 002 € matériel de reprographie mis à disposition par la ville

61 429€ de bénévolat ; à savoir 4655.5 heures valorisées au Smic brut + 30% des charges sociales

Mentions spécifiques

Conformément à la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il n'est pas précisé le montant car cette mention viendrait à individualiser une rémunération.

